COMMUNIQUE DE PRESSE – François Kalfon
Verdir les flottes d'entreprises pour rendre accessible la voiture électrique

4 novembre 2026, Bruxelles

Ce mercredi 4 novembre, les eurodéputés ont adopté le rapport de François Kalfon et Tiemo Wölken sur le Règlement flottes d'entreprises propres en commissions TRAN et ENVI. Ce texte représente une avancée majeure vers la transition verte de la route, mais assure aussi une transition socialement juste et souveraine.

1- Relancer la production automobile en Europe

En Europe, **les flottes d'entreprises représentent 6,5 des 11 millions de voitures immatriculées chaque année (60%)**. C'est donc un levier puissant pour électrifier, relancer l'activité des constructeurs et maintenir l'emploi en Europe. Pour ce faire, le rapport :

- **Fixe un objectif de 36% de vans et 45% de voitures électriques en 2030** ;
- **Fixe un objectif de réduction des émissions de 80% pour les vans et 87.5% pour les voitures d'ici 2035,** par rapport à 2021 ;
- **Conditionne toute aide publique au « made in EU ».**

2- Commencer la transition verte par les grandes entreprises

Pour atteindre nos objectifs climatiques, l'effort ne pourra pas uniquement reposer sur les particuliers. C'est pourquoi ce texte demande aux moyennes et grandes entreprises (250 salariés ; 50 millions de chiffres d'affaires) de prendre leur juste part dans l'électrification de la route.

Pour les aider dans cette transition, l'argent est là !

> « *Chaque année, 42 milliards d'euros de cadeaux fiscaux sont faits aux véhicules professionnels polluants, parfois de constructeurs non européens. Cela ne peut plus durer. L'argent du contribuable européen doit servir à maintenir l'emploi et l'activité industrielle en Europe. Avec ce texte, nous mettons fin dès 2028 aux subventions aux véhicules polluants et réserverons chaque centime d'aide publique aux véhicules Made in EU.* » **Francois KALFON, député européen**

3- Rendre accessible la voiture électrique aux classes populaires

Acheter une voiture neuve est devenu un luxe réservé aux plus aisés. En France, le marché de l'occasion représente 77% des ventes. Sur ce marché, la demande d'électrique explose, mais l'offre reste insuffisante.

> « *Après 3 ans de leasing, les voitures professionnels passent sur le marché de la seconde main, à prix cassé. Électrifier les flottes d'entreprises aujourd'hui, c'est donc, demain, électrifier le marché de la seconde main et rendre accessible le véhicule électrique aux ménages modestes. C'est ainsi qu'on arrivera à réduire nos dépendances aux prix des carburants fossiles* ». **François KALFON, député européen**

Prochaines étapes

Le texte doit maintenant être adopté par le Parlement à la plénière de décembre. S'ouvrira alors une phase de négociations, ou « trilogues », avec les États membres et la Commission européenne, que je mènerai en tant que rapporteur pour le Parlement européen.